



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2023

Académie : LYON

Poste : Enseignement de l'anglais en voie générale F/H

Discipline : L0422 - ANGLAIS

Référence: 010-001-L0422

Lieu d'exercice :

Code RNE : 0010072Y

Nom de l'établissement : Lycée International à Ferney Voltaire

Commune : Ferney-Voltaire

Adresse : Avenue des Sports 01210 Ferney-Voltaire

Projet d'établissement :

Lycée de secteur et lycée international. Le lycée est situé sur un secteur à forte ouverture internationale, en zone frontalière.

Il accueille un public de nationalité étrangère dont les parents travaillent au CERN ou dans les institutions internationales à Genève. L'ouverture internationale est au cœur du projet d'établissement et se traduit par de nombreux projets pédagogiques et de partenariats avec des écoles étrangères.

Missions:

Enseignement de l'anglais en voie générale (tronc commun et enseignement de spécialité) et technologique. Le poste ne comporte pas d'heures d'enseignement spécifique de section internationale ou BFI.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

Outre les compétences ordinairement attendues d'un enseignant de collège et lycée, le poste demande une forte adaptabilité et une bonne capacité à prendre en compte l'hétérogénéité des publics accueillis.

Contact :

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans Siam, ET au travers de la [démarche COLIBRIS de l'académie de Lyon](#) accessible en cliquant sur le lien.

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Chef d'établissement, Bruno.Hein@ac-lyon.fr

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraine pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.